

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lundi 21 janvier 2019

ARS Auvergne-Rhône-Alpes

Cécilia HAAS – 04 27 86 55 40

Préfecture de la Drôme

Matthieu DERREY – 04 75 79 29 46



Point d'étape de l'offre de santé dans le Diois

La troisième réunion du comité de suivi s'est tenue ce lundi 21 janvier pour un nouveau point de situation sur les actions engagées.

Lundi 21 janvier 2019, la troisième réunion du comité de suivi de l'évolution de l'offre de santé dans le Diois s'est tenue à la sous-Préfecture de Die, sous la co-présidence de Éric Spitz, Préfet de la Drôme et de Jean-Yves Grall, Directeur général de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes. Etaient présents Marie-Pierre Mouton, Présidente du conseil départemental de la Drôme, Célia Delavergne, député de la Drôme, Bernard Buis, Sénateur de la Drôme, Martine Charmet, conseillère départementale, Gilbert Tremolet, maire de Die, Alain Matheron, Président de la communauté des communes du Diois et M. Rassat, représentant des usagers au conseil de surveillance du centre hospitalier de Die.

Objectif, faire le point sur l'état d'avancement du plan d'actions prévu dans le cadre du projet de santé du Diois. Cinq axes et 17 actions opérationnelles initialement définies sont suivis.

FONCTIONNEMENT DU CENTRE PÉRINATAL DE PROXIMITÉ

Depuis le 1^{er} janvier 2018, le Centre périnatal de proximité (CPP) de Die assure des consultations prénatales, post-natales, de gynécologie ainsi que des consultations de pédiatrie. Dès son ouverture, l'activité du CPP est rapidement montée en charge. **Il offre aujourd'hui un véritable service de proximité pour la population.**

Le CPP en chiffres (31 décembre 2018)

- **3 042 consultations** (de sage-femme, pédiatre, gynécologue obstétricien et y compris à domicile) ont été réalisées.
- **1 125 patients** en file active (ayant été vus au moins une fois) dont **404 consultations pédiatriques**.
- **166 dossiers** ont été étudiés en cellule de coordination.
- **8 transferts** ont été régulés par le 15.

LE RENFORCEMENT DES URGENCES

Dispositifs d'aide au diagnostic

- **Mise en service du nouveau scanner** le 16 octobre 2018 : **197** examens réalisés
- **Acquisition d'un mammographe plus performant** en septembre 2018.

L'adaptation des locaux pour ces 2 dispositifs et la formation des professionnels de santé sont engagées parallèlement.

Amélioration du fonctionnement du service des urgences

- **Travaux de rénovation du service** prévus début 2019
- **Présence médicale aux urgences en continu**, 24h sur 24 et 7 jours sur 7.

Mobilisation de Médecins correspondants SAMU (MCS)

- **Formation des Médecins correspondants SAMU** : premier cycle réalisé et renouvellement prévu.
- **Place et cadre d'intervention des Médecins correspondants SAMU** : finalisation d'une convention de partenariat relative au fonctionnement du dispositif des médecins correspondants de SAMU dans le cadre de l'aide médicale d'urgence de la Drôme

Organisation des transports sécurisés

▪ Service mobile d'urgence et de réanimation hélicoptéré

Depuis le 1^{er} mai 2018, le nouvel hélicoptère a été mis en place : il est doté d'une équipe pilote et co-pilote H24, d'une capacité plus importante permettant de compléter l'équipe avec une sage-femme et une autonomie de vol accrue. Il a effectué **101 interventions** sur le Diois entre le 1^{er} mai et le 14 décembre 2018 (dont 28 transferts inter hospitaliers à partir du CH de Die et 73 interventions directes, une de ces interventions ayant eu lieu pendant la nuit).

SOUTIEN À L'INSTALLATION DE NOUVEAUX MÉDECINS LIBÉRAUX À DIE

Le Diois classé en zone d'intervention prioritaire

Le 1^{er} mai 2018 (entrée en vigueur du zonage médecine générale), le Diois a été classé en zone d'intervention prioritaire, assurant un accès à l'ensemble des aides de l'ARS et de l'Assurance maladie, ainsi que les exonérations fiscales. En 2019, 1 médecin signataire d'un Contrat d'engagement de service Public (CESP), s'est installé à Die. Deux autres médecins ont également bénéficié de ces aides à l'installation et de stabilisation : un à Luc en Diois et le second à Die.

Une maison de santé pluri-professionnelle (MSP)

Une MSP, constituée d'une équipe de 18 professionnels de santé, ouvrira fin 2019. Elle sera implantée sur la ZAC de Chanqueyras à Die. Le démarrage des travaux est prévu au 1^{er} trimestre 2019.

DÉVELOPPEMENT DE LA TÉLÉMEDECINE

Télé-imagerie = interprétation à distance d'une image

La télé-imagerie est aujourd'hui opérationnelle avec le centre hospitalier de Valence, ainsi qu'un avis **radiologique en urgence** et ce, 7 jours sur 7 depuis septembre 2017. Cela a d'ores et déjà permis de constater une diminution des délais d'attente pour des examens d'échographie et mammographie notamment.

Télé-expertise = sollicitations à distance d'un spécialiste par un professionnel médical

Le projet de Télé-AVC a été élaboré. La mise en place du scanner permettra d'activer **de la télé-thrombolyse**. Une console de télémedecine est déployée au sein du service des urgences. Elle est en phase de mise en route. L'objectif est de développer la télémedecine en orthopédie, neurologie, prise en charge de l'insuffisance cardiaque et interprétation distante d'ECG (électrocardiographie).

DÉFINITION DE LA NOUVELLE OFFRE DE SOINS DU CH DE DIE

Elaboration du projet d'établissement autour d'un projet médical adapté aux besoins de la population : concertation et validation du projet d'établissement.

- **Juillet à septembre 2018** : une consultation a été menée auprès des personnels, des usagers et des professionnels de santé de ville sur le projet médical de l'établissement.
- **Décembre 2018** : Le projet médical a été validé en instances (Conseil de surveillance et Commission médicale d'établissement et la Commission des usagers) du Centre Hospitalier de Die

RECONSTRUCTION DE L'HÔPITAL ET DE L'EHPAD

S'agissant de l'hôpital, dans la suite du projet médical, la définition du programme architectural permettra le dépôt du permis de construire en 2021 et pour une pose de la première pierre fin 2021.

Concernant l'EHPAD, le conseil départemental a affirmé son accord de principe pour la reconstruction de l'hôpital et de l'Ehpad sur un nouveau site.

UN CONTRAT LOCAL DE SANTÉ POUR LE DIOIS

L'élaboration du Contrat local de santé (CLS) du Diois est aujourd'hui finalisée et est officiellement signé ce lundi 21 janvier entre les différents acteurs et notamment entre l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes et le Pays du Diois. Le plan d'actions du CLS définit trois axes stratégiques déclinés en 13 fiches actions. **Ce CLS intègre le plan d'actions concernant la santé du Diois et fera également l'objet d'un suivi dans le cadre d'un comité de pilotage.**

Les élus présents au comité de suivi ont manifesté leur satisfaction devant les avancées du projet et la tenue des engagements pris.